

Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 18/09/24 PV N°2

Président : Roger MARTIN

Secrétaire : Joseph PISCITELLO (excusé)

Présents : Hassan KOTANI, Gérard PEREZ, SICARD Pierre-Luc, Jean-Pierre SOJAT

Excusés : CHOBEAUX Didier, COUCHEZ Jean-Pierre, Nicolas GADEA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

MATCH U13 ANIMATION P/C 14/09/24 N°29199645 FC PIA 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 3

- Vu la feuille de match.
- L'observation d'après match inscrite par le FC PIA.
- La réclamation d'après match du FC PIA.

▪ La Commission demande pour le mardi 24/09/24, un rapport sur l'entrée d'un joueur du FC CLAIRA ST LAURENT qui a participé à la rencontre sans être inscrit sur la feuille de match et, sur le moment où la réserve du FC PIA a été inscrite sur la FMI (avant match ou après match) :

- A Mr MESEURE Mathéo (29199645), joueur U15 licence N°2548601974 du FC PIA, arbitre de la rencontre.
- A Mr MAURY Nicolas licence N°9604361483, entraîneur du FC PIA.
- A Mr QUESADA Nicolas licence N°149531947, dirigeant du FC PIA.
- A Mr CORBERES Pascal licence N°2543887351, dirigeant du FC CLAIRA ST LAURENT

▪ DOSSIER EN SUSPENS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**MATCH U15 P/C 14/09/24 N°29196324
SO RIVESALTES 1 / FC LE SOLER 1**

▪ DOSSIER EN SUSPENS

**MATCH D4 P/A du 08/09/24 N°28820755
RF CANOHES TOULOGES 3 / OL ILLOIS 1**

▪ DOSSIER EN SUSPENS

**MATCH D2 du 07/09/24 N°28764646
RF CANOHES TOULOGES 1 / SP PERPIGNAN NORD 3**

▪ DOSSIER EN SUSPENS

Le Président
Roger MARTIN

